

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/543 du 4/7/1983 10
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.22021/A

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle LEMBE-BANGA dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I, du Personnel Diplomatique et Consu-
laire.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.B.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant le
statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

D.C.F.

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au
décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Protocole d'Accord du 24 Novembre 1975, signé
entre la République Populaire du Congo et la République Démocra-
tique Allemande ;

.../...

Vu la lettre n° 7180/MEN/DGEOC/DOB du 5 Novembre 1982, du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du Décret n° 61/148 du 27 Juin 1961 et du Protocole d'Accord du 24 Novembre 1975 susvisés, Mademoiselle LEMBE-BANGA, née le 19 Août 1954 à Bikouka, titulaire du Diplôme de Maître en Philologie, obtenu à l'Université Karl-Marx de Leipzig (R.D.A.), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommée au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 4 Juillet 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Affaires
Etrangères

Pierre N'ZE .-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO M.TSIONA .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM .-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LAKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
 - DGTEFP/DFP. 3
 - DFP/BST 1
 - D.B. 3
 - D.C.F. 1
 - M...E. 2
 - S.G.A.E. 2
 - DOSIER 3
 - INTERESSEE 1
- SGCM/BC
-